



Communiqué de presse

Jeudi 17 janvier 2013

Conseil de la mer et des littoraux, traçons un cap pour les océans
Ambitions et moyens doivent être au rendez-vous

Paris, le 17 janvier 2013 : Biodiversité, transition énergétique, réforme du code minier, fiscalité écologique... Pour chacun des grands chantiers lancés par le gouvernement à la suite de la conférence environnementale, la dimension maritime doit être prise compte. Pourtant, la mer est la grande absente des débats. Demain, la première réunion du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), créé à l'initiative du Grenelle de la Mer, est l'occasion de mettre les océans au cœur de la politique environnementale de la France. Parviendra-t-il à le faire ?

Le CNML doit être porteur d'une politique maritime environnementale ambitieuse

Pour certains, la mer est le nouvel « eldorado ». On connaît malheureusement les travers d'un développement économique sauvage. Pour ne pas répéter en mer les erreurs commises à terre, il est impératif de réintégrer la protection de la mer à l'agenda du Gouvernement. Créé pour assurer le suivi du Grenelle de la mer et rendre son avis sur tous les domaines intéressant la mer, le CNML doit donner une dimension environnementale réelle à la politique maritime de la France.

Demandez le programme ! Biodiversité, transition énergétique, réforme du code minier, fiscalité écologique...

Le CNML doit insuffler une dynamique marine aux chantiers ouverts par le Gouvernement. La transition énergétique devra passer par le développement des énergies marines renouvelables, notamment dans les outre-mer, où la France s'est engagée pour le développement de projets pilotes. La réforme du code minier, quant à elle, doit intégrer les enjeux de l'exploitation minière en mer et la protection des milieux. Enfin, le volet marin de la fiscalité écologique doit impérativement être développé si nous voulons nous donner les moyens de respecter nos engagements européens et internationaux (qualité de l'eau, bon état écologique en 2020, atteinte

du rendement maximum durable pour les stocks de poissons, création d'aires marines protégées...).

Océans : la France doit être chef de file

La France devra également s'atteler au chantier de la gouvernance des océans. Lors du Sommet de Rio+20, de juin dernier, les Etats membres des Nations unies se sont engagés à « s'occuper en urgence » et ce avant 2014, de la préservation et de la gestion de la biodiversité marine en haute mer. Malheureusement, l'agenda et les propositions restent toujours aussi flous. Avec 11 millions de km² d'espaces maritimes, la France doit être force de propositions dès maintenant !

Le Conseil National de la Mer et des Littoraux doit être porteur d'une nouvelle ambition pour la mer. C'est en réussissant à mettre les océans au cœur des priorités environnementales de la France qu'il légitimera son existence et démontrera son utilité. La mer est notre patrimoine commun et il est grand temps de la connaître et de la sauver pour faire mentir l'adage « *la mer c'est ce que les gens ont dans le dos quand ils regardent la plage* »¹

¹ Eric Tabarly